

Livret d'accueil



Centre de Formation de la CCI du Cantal - Le Campus

17, Boulevard du Vialenc

15000 AURILLAC

Tél. : 04-71-45-40-40

www.formationscantal.fr

www.facebook.com/CampusCCICantal

MOT DU PRESIDENT :

Bienvenue, vous avez choisi le Centre de formation de la CCI du Cantal pour vous former. Il est donc nécessaire de lire ce livret d'accueil qui est le garant du bon fonctionnement du centre.

Bonne réussite

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner dans les grandes étapes de votre parcours de formation au sein du Centre.

Vous y trouverez des éléments de présentation du centre ainsi que des informations pratiques et essentielles au bon déroulé de votre formation.

LE CAMPUS DE LA CCI DU CANTAL
SIREN : 181 500 018
Adresse : 17 boulevard du vialenc
15000 AURILLAC

www.formationcantal.fr



Sommaire

PRESENTATION DU POLE CCI FORMATION	4
PRESENTATION DU CAMPUS	5
FONCTIONNEMENT	6
SITUATION	7
ORGANIGRAMME CAMPUS	9
COORDONNEES DE L'EQUIPE DU CAMPUS	10
POLITIQUE GENERALE DU CAMPUS DE LA CCI DU CANTAL	11
ECO-RESPONSABILTE	11
CONSIGNES DE SECURITE	12
FINANCEMENTS	13
DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE	14
MODALITES D'EXPRESSION ET DE REPRESENTATION DES STAGIAIRES	14
MODALITES DE CONTROLE D'ASSIDUITE	15
PARTENAIRES SOCIAUX ET STRUCTURES ACCOMPAGNEMENT HANDICAP	16
ANNEXES	17

CCI Formation

Un positionnement spécifique dans le paysage de la formation professionnelle

<p>Un réseau au service des entreprises et des territoires</p>	<p>Les Chambres de Commerce et d'industrie ont pour mission de représenter officiellement les intérêts généraux du commerce et de l'industrie et de mettre en œuvre tous les services leur paraissant utiles pour défendre et promouvoir leurs intérêts.</p> <p>Elles interviennent, aux côtés des entreprises, sur des thématiques variées tels que l'aménagement du territoire, la compétitivité et l'innovation, la création, la transmission d'entreprises, l'évolution du commerce, la prévention des difficultés.</p> <p>Conscientes des enjeux auxquels doivent faire face les entreprises en terme de gestion des emplois et des compétences, les CCI ont choisi d'agir à leurs côtés : conseil, formation, plateforme Ressources Humaines.</p>
<p>Les centres de formation des CCI</p>	<p>Pour accompagner les entreprises, les centres de formation des CCI se sont mobilisés : proximité, adaptabilité, innovation.</p> <p>L'appareil de formation consulaire est aujourd'hui un puissant réseau, le second après l'Education Nationale. Il compte 520 établissements spécialisés et forme chaque année plus de 500 000 personnes, depuis l'apprentissage jusqu'aux plus grandes écoles de commerce et de management.</p>
<p>Développer une « Formation durable »</p>	<p>La politique de formation conduite par les CCI vise à promouvoir une logique de « formation durable », définie comme une formation respectueuse de l'individu, de l'entreprise, de leur environnement et de leur avenir.</p>

« *Le Campus* » :
Centre de Formation de la CCI du Cantal



**La CCI
du Cantal
accompagne
les entreprises**

Depuis 1971, le service Formation de la CCI du Cantal accompagne les chefs d'entreprise, salariés et demandeurs d'emploi, au travers de programmes de formation : séminaires inter-entreprises, programmes de formation sur mesure, programmes longs et certifiants.

**Le Centre
de Formation**

Pour accompagner son développement, la CCI du Cantal a choisi de se doter d'un **nouveau centre de formation** : « **Le Campus** » (Boulevard du Vialenc, à Aurillac).

Véritable **maison des entreprises** « Le Campus » accueille diverses manifestations, conférences, forums ou ateliers de travail, tout au long de l'année.

Depuis septembre 2010, il offre aux étudiants la possibilité d'accéder à des formations de bon niveau avec, notamment, les formations aux métiers commerciaux du réseau Négoventis : Responsable de Développement Commercial (Bac+3), Gestionnaire d'Unité Commerciale (Bac+2), ...

Pour répondre aux besoins des entreprises du département, « Le Campus » propose par ailleurs des formations courtes dans des domaines variés : management, communication, langues, bureautique, développement personnel, gestion, marketing, prévention des risques, qualité, sécurité, santé & médico-social.

Depuis mai 2012, la CCI du Cantal s'est lancée dans un projet d'accompagnement des entreprises de télécom et d'électricité, devant faire face aux profondes mutations de l'économie numérique et se préparer pour les travaux de déploiement des réseaux Très Haut Débit (THD) (cf paragraphe « Le Centre National de Formation au THD »).

Fonctionnement

Règles de vie

Le bon fonctionnement du Campus exige le respect d'un certain nombre de règles. Celles-ci figurent dans le **règlement intérieur** remis à votre entrée en formation. Il sera à signer afin de prouver votre **engagement à le respecter**.

Le « savoir-être » : une compétence essentielle ! Convivialité, respect, échanges, coopération... Savoir travailler avec d'autres, adopter le bon comportement avec les formateurs, les autres stagiaires... est une compétence-clé au même titre que les savoir-faire. Le savoir-être participe en outre au bien-être de chacun et à la qualité de de vie.

Un problème, une difficulté : ça peut arriver...

Les relations humaines sont parfois compliquées à gérer quel que soit le contexte (entreprise, famille, collègues...), elles peuvent donner lieu à des mésententes, insatisfactions, incompréhensions... Si vous êtes confronté(e) à ce type de situation, privilégiez le dialogue avec les personnes concernées. Le personnel CCI Formation peut également vous écouter, vous aider à relativiser sur la difficulté rencontrée et à trouver des solutions pour la résoudre.

Photocopies - Impression de documents

Si vous avez besoin de photocopies ou d'impressions de documents en lien avec votre dossier administratif du Campus ou votre dossier d'examen, merci de bien vouloir vous adresser à votre assistante formation svp.

Expression des stagiaires

Si vous avez des suggestions vous pouvez prendre rendez-vous avec votre conseiller. Une fiche satisfaction sera remise à l'issue de la formation.

Connexion internet et matériel informatique

Pour travailler dans les meilleures conditions possibles, le centre de formation met à votre disposition une connexion internet wifi accessible à tous (CCI invité). Toutefois, si vous téléchargez illégalement (piratez) des films ou de la musique, vous vous exposez à une amende pouvant être de 1 500€ conformément à la loi Hadopi.

Et si on restait connectés ?

Rejoignez-nous sur Facebook : **@CampusCCICantal**



Cette page nous permet de partager avec vous des vidéos, des photos et des informations relatives à nos formations



CCI CANTAL Formation - Le Campus

Situation

Le Centre de Formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal se situe dans un bâtiment de 3 étages, dans des locaux accessibles et fonctionnels, à proximité du centre-ville d'Aurillac.

Public en situation de handicap :

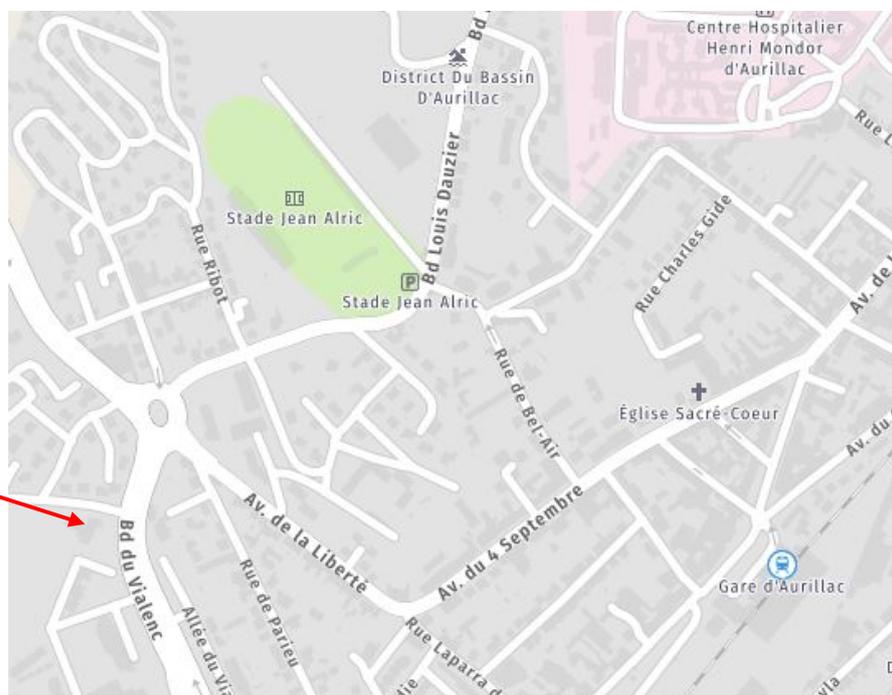
Établissement accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de son engagement éthique et responsable, QUALYPSO CONSEIL étudie toutes les situations particulières des personnes souhaitant s'inscrire afin de faciliter leur participation. N'hésitez pas à nous contacter.

Venir au campus d'Aurillac :

- Par le train : La gare SNCF d'Aurillac est à 5 minutes à pied du Campus.
- Par le bus : Navette gratuite centre-ville / place du 1er Mai.
- Par la route :

Plan d'accès :

Le Campus, 17 boulevard du valenc
15000 AURILLAC



Vie pratique :

- Horaires d'ouverture du Campus :

Accueil physique du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Accueil téléphonique au 04-71-45-40-40 du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

- Stationnement :

Le centre dispose d'un parking privatif comprenant 1 place réservée aux personnes à mobilité réduite. Le reste du parking devant et derrière l'établissement est réservé au personnel permanent, aux stagiaires, aux intervenants ainsi qu'aux visiteurs.

En dehors du parking privatif du centre, d'autres parkings sont disponibles à proximité.

- Détente - Pause-Café :

Un espace « détente » est accessible aux stagiaires pendant les pauses du matin et de l'après-midi ainsi qu'entre 12 h 00 et 13 h 30. Un micro-ondes et un réfrigérateur sont mis à disposition.

Deux autres espaces (1 au RDC du Campus et 1 dans le local des plateaux pédagogiques « Fibre Optique », « Industrie » et « Electricité ») avec chacun un distributeur de boissons, confiseries et gâteaux sont également disponibles.

- Déjeuner à proximité du Campus :

Restaurants : l'Envie, le Bistro du Marché, l'Epicurien, le Relais d'Alsace, ...

Restauration rapide : Mc Donald, ...

Sandwichs : Le Petit Fournil, Leclerc Bio, Géant Casino, La Mie Câline, ...

- Hébergement :

Possibilité d'être hébergé au sein de l'IFPP : 70 chambres individuelles avec sanitaires. Restauration sur place.

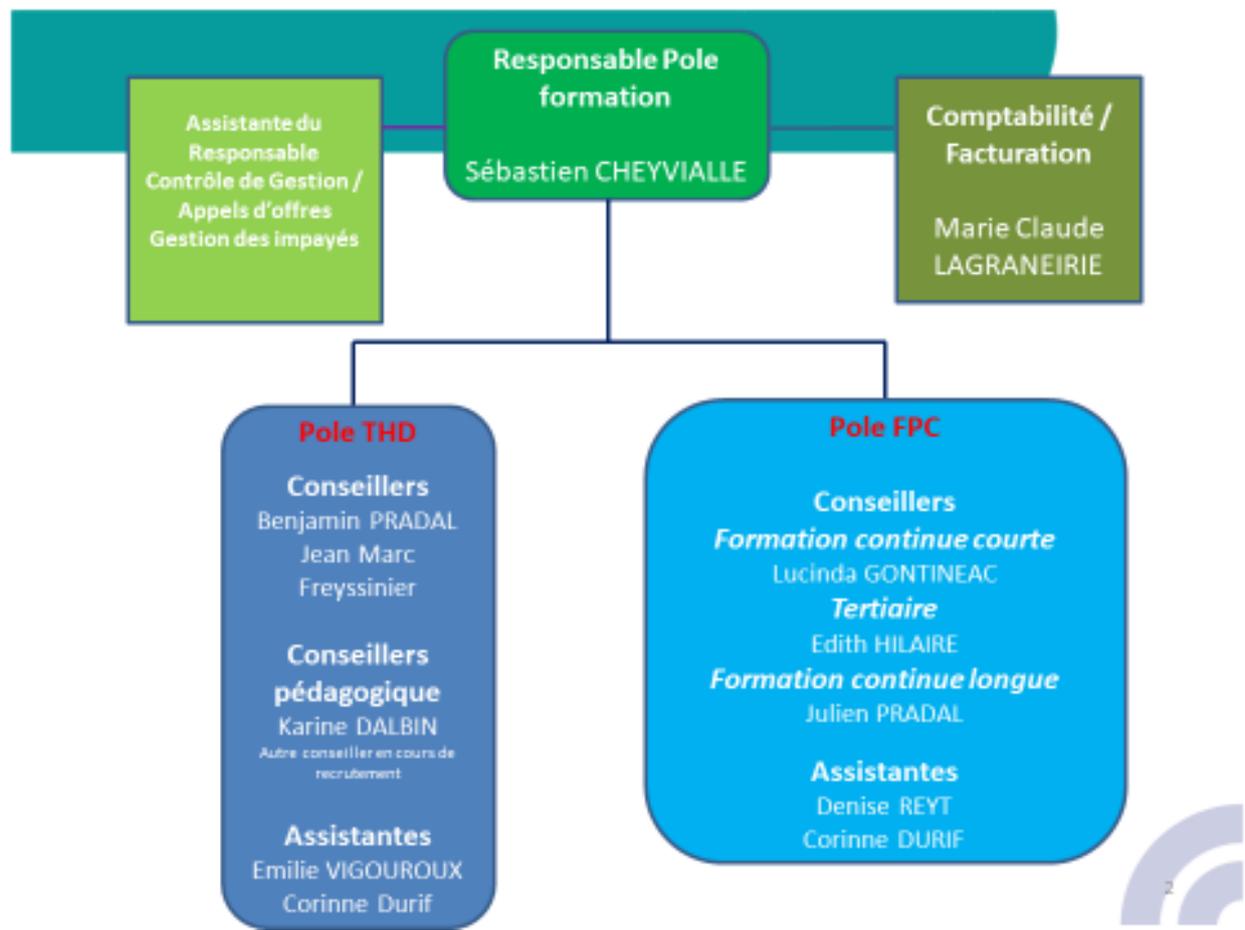
Contact :

IFPP - 8 rue Perdiguier - 15000 AURILLAC

Tél. : 04-71-63-81-81 - contact@ifpp15.com - www.ifpp15.com

D'autres solutions d'hébergement existent sur Aurillac.

ORGANIGRAMME CAMPUS



Coordonnées de l'équipe du Campus

Formations courtes :

Prénom et Nom	Fonction	Contact
Lucinda Gontineac 	Conseillère formation et référente pédagogique	04 71 45 40 37 lgontineac@cantal.cci.fr

Très haut débit :

Prénom et Nom	Fonction	Contact
Karine Dalbin	Conseillère formation et référente pédagogique	04 71 45 40 39 kdalbin@cantal.cci.fr
Jean-Marc Freyssinier	Conseiller formation	04 71 45 40 38
Benjamin Pradal	Conseiller formation	04 71 45 64 41 bpradal@cantal.cci.fr
Emilie Vigouroux	Assistante formation	04 71 45 40 46 evigouroux@cantal.cci.fr

Industrie, électricité et services à la personne :

Prénom et Nom	Fonction	Contact
Julien Pradal	Conseiller formation et référent pédagogique	04 71 45 64 41 jpradal@cantal.cci.fr
Corinne Durif	Assistante formation	04 71 45 40 64 cdurif@cantal.cci.fr

Métiers de l'entreprise :

Prénom et Nom	Fonction	Contact
Edith Hilaire	Conseillère formation et référente pédagogique	04 71 45 48 76 ehilaire@cantal.cci.fr
Denise Reyt	Assistante formation	04 71 45 40 53 dreyt@cantal.cci.fr

Direction :

Prénom et Nom	Fonction	Contact
Sébastien CHEYVIALLE	Responsable pôle emploi-formation	04 71 45 40 54 scheyvialle@cantal.cci.fr

Référent(e) Handicap : A définir.

Référent Mobilité : A définir.

Politique générale du Campus de la CCI du Cantal

Sécurité

La CCI du Cantal veille à garantir une sécurité optimale du bâtiment pour son personnel mais également pour le public qu'elle accueille. Elle évalue régulièrement les risques auxquels sont exposés les collaborateurs. Les équipements et les installations soumises à vérification sont contrôlées périodiquement par des organismes agréés et un suivi de levée des observations est effectué régulièrement. Les bâtiments sont équipés de Systèmes de Sécurité Incendie relié à des déclencheurs automatiques dans les zones à risques (chaufferie, local serveur) et de déclencheurs manuels, de trousse de secours et de défibrillateur (1 par site). Plusieurs collaborateurs sont Sauveteurs Secouristes au Travail, et/ou forment l'équipe d'évacuation. L'ensemble du personnel ainsi que les locataires et le public présent, participent annuellement à 2 exercices d'urgence.

Qualité

La CCI est engagée dans une démarche qualité **Qualiopi**

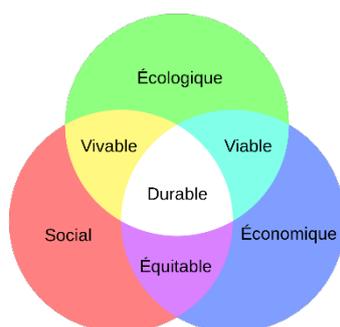
Respect d'autrui

La CCI du Cantal s'engage à recevoir toutes les personnes de manière égale que ce soit pour un accompagnement, une formation, un conseil ou une candidature. La CCI met en place des actions quotidiennes afin de répondre à la réglementation en matière d'accessibilité

Eco-responsabilité

CCI Formation s'engage depuis plusieurs années déjà dans le développement durable et invite tous ses acteurs à respecter les autres et l'environnement par des gestes simples :

- Privilégier les papiers brouillons, les formats recto verso ou plusieurs feuilles sur la même page, la fonction économie du toner pour économiser l'encre.
- Limiter ou grouper les déplacements en voiture
- Eviter de gaspiller l'eau, de laisser fuir les robinets
- Eteindre les éclairages lorsque inutiles (notamment dans les toilettes, les salles de cours), ne pas laisser les écrans d'ordinateur ou de télévision en position de veille
- Ne pas laisser les fenêtres ouvertes en plein hiver
- Ne pas jeter vos mégots de cigarettes et vos papiers par terre : cendrier et poubelle extérieure sont placés au rez-de-chaussée des sites.
- Trier vos déchets (verre, emballage, papier).
- Par respect de la loi mai aussi des autres, il est totalement interdit de fumer et vapoter à l'intérieur du bâtiment.



Consignes de sécurité

NUMEROS D'URGENCES :

Urgences médicales : **112 OU 15 (SAMU)**

Sapeurs-pompiers : **18**

Police secours : **17**

N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **14**

EVACUATION EN CAS D'INCENDIE DANS LES LOCAUX

Le Campus est équipé de système de détection d'incendie (SSI) et d'extincteurs situés à des endroits stratégiques selon la réglementation en vigueur.

Conformément au règlement intérieur, en cas de déclenchement de l'alarme :

Gardez votre calme



Evacuer le bâtiment avec votre formateur en utilisant les escaliers et les issues de secours (ne pas utiliser l'ascenseur)



Vous regrouper au point de rassemblement à l'extrémité du parking, le long du mur en pierre

Si vous remarquez l'absence d'une personne de votre groupe, le signaler immédiatement au personnel Formation CCI.

PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT

CONCERNE TOUS LES STAGIAIRES

Si vous êtes victime d'un accident (chute, coupure, collision, douleur, ...) durant le stage, vous devez :

- INFORMER IMMEDIATEMENT votre formateur ET le CENTRE
- Si votre état le permet, passer à l'étage administratif (au 1^{er} étage), afin de :
- vous faire soigner en fonction des ressources et moyens mis à disposition (le centre est équipé d'un défibrillateur et d'une armoire à pharmacie disponibles à l'étage administratif (au 1^{er} étage) ; retrouver la liste du personnel SST (Sauveteur Secouriste du Travail) affiché à tous les étages ;
- donner des détails sur votre accident ;
- retirer une FEUILLE D'ACCIDENT DU TRAVAIL (Cerfa n° 11383*02).

En cas de blessure grave, nécessitant une évacuation directe vers un service d'urgence, le CENTRE prendra directement contact avec celui-ci pour remplir la feuille d'accident du travail.

Consulter un médecin en lui présentant la feuille d'accident du travail (ce qui vous dispensera de faire l'avance des frais).

La feuille d'accident du travail est à conserver par vos soins et à présenter systématiquement, en début de consultation, à tous les professionnels de santé que vous serez amenés à rencontrer, en lien avec votre accident.

En cas d'arrêt de travail, vous disposez d'un délai légal de 48H pour déposer votre certificat d'arrêt de travail un Centre.

MERCI DE RESPECTER LES DELAIS INDIQUES. POUR INFORMATION LE CENTRE DISPOSE D'UN DELAI LEGAL DE 48H POUR DECLARER UN ACCIDENT A LA CPAM DE VOTRE DOMICILE ET EST TENU DE TENIR UN REGISTRE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Financements :



DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

VOS DROITS :

- Bénéficier d'une formation de qualité, financée pour certaines par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par le Fonds Social Européen.
- Disposer d'une information claire et précise sur la formation que vous allez suivre
- Bénéficier d'un accompagnement pédagogique et administratif individualisé tout au long de votre parcours de formation
- Bénéficier d'une rémunération par Pôle Emploi pour les stagiaires relevant de la formation professionnelle.
- Bénéficier de la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle continue.
- Bénéficier du régime général de la sécurité sociale en cas d'accident du travail.
- Être représenté par des délégués si votre formation a une durée supérieure à 500H.

VOS DEVOIRS :

Outre le devoir d'être assidu, ponctuel, motivé et de tout mettre en œuvre pour atteindre vos objectifs, vous devez :

- ✚ Signer tous les jours, matin et après-midi, de votre signature officielle, les feuilles d'émargement
- ✚ Justifier toutes vos absences par un document (certificat médical, convocation à un examen...)
- ✚ Respecter le règlement intérieur que vous avez signé
- ✚ Remplir un questionnaire d'entrée en formation et de sortie de formation
- ✚ Répondre à notre enquête téléphonique sur votre devenir 3 mois après la fin de votre formation
- ✚ Signer le document intitulé « attestation d'inscription aux sessions de validation » qui prouve votre inscription à l'examen préparé
- ✚ Signer un formulaire de collecte de données personnelles
- ✚ Compléter le questionnaire de satisfaction en fin de formation
- ✚ Assister aux bilans intermédiaires et finaux collectifs et individuels programmés par le Centre de Formation

Modalités d'expression et de représentation des stagiaires

Le CENTRE organise pour chacune de ses formations, l'élection des délégués des stagiaires, dès lors que l'action dépasse 500H et intègre ces derniers dans toutes les instances qui les concernent.

L'élection des délégués est organisée par le CENTRE entre la 20^{ème} et la 40^{ème} heure de formation, en présence de tous les stagiaires et de l'équipe pédagogique.

A l'issue de l'élection, un document mentionnant les coordonnées du titulaire et du suppléant est complété.

Au cours du stage, les délégués titulaires et suppléants :

- Participent à des réunions pédagogiques en présence des formateurs et du référent pédagogique de la formation
- Participent aux bilans collectifs intermédiaires et finaux
- Peuvent à tout moment solliciter un entretien avec le directeur du centre en cas de problèmes ponctuels, perturbants ou graves affectant le bon déroulement de la formation

Les délégués sont systématiquement associés aux prises de décision ayant un impact direct sur le déroulement du stage : choix d'un site d'examen, par rapport à un autre par exemple, mais également en matière d'amélioration des conditions de vie des stagiaires ou d'initiatives liées au développement durable dont les liens sont faits avec les référents.

ETRE DELEGUE(E) DES STAGIAIRES, C'EST S'IMPLIQUER DANS SA FORMATION AU SERVICE DE TOUS ET PARTICIPER A L'AMELIORATION GLOBALE : REFLECHISSEZ DES MAINTENANT A VOTRE CANDIDATURE.

MODALITES DE CONTROLE D'ASSIDUITE

Dans le cadre de votre formation, vous devez émettre de votre SIGNATURE OFFICIELLE (sans ratures, dessins ou commentaires) MATIN ET APRES-MIDI, L'ETAT DE PRESENCE NOMINATIF que les formateurs vous soumettent tous les jours.

En cas d'absence, vous devez :

- prévenir le service administratif du Campus
- fournir le plus rapidement possible un justificatif (certificat médical, convocation à un examen...) au service administratif du Campus.

L'ETAT DE PRESENCE EST UN DOCUMENT OFFICIEL OBLIGATOIRE.

Il sert notamment de preuve de votre assiduité auprès :

- des financeurs
- du Pôle Emploi pour le versement de votre rémunération durant la formation. Merci de votre implication

PARTENAIRES SOCIAUX ET STRUCTURES ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

Secteur	Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone
Handicap et emploi	Cap emploi	44 Boulevard du Pont Rouge	15000	AURILLAC	04 71 48 89 00
Handicap et emploi	Agesi	44 Boulevard du Pont Rouge	15000	AURILLAC	04 71 48 89 06
Logement	Foyer des jeunes travailleurs	25 Avenue de Tivoli	15000	AURILLAC	04 71 46 88 00
Orientation professionnelle	CIBC	Entrée rue gabriel lacoste	15000	AURILLAC	04 71 48 09 83
Social	Centre d'information Droits des Femmes	10 rue jean 5 arbres	15000	AURILLAC	04 71 46 89 50
Emploi	Pôle emploi	9 avenue du Commandant Monraisse	15000	AURILLAC	09 72 72 39 49
		16 avenue de Besserette	15100	SAINT-FLOUR	09 72 72 39 49
		14 boulevard Arsène Vermenouze	15200	MAURIAC	09 72 72 39 49
Emploi/Social	Mission locale	Rue du coq vert	15000	AURILLAC	04 71 45 60 35
		14 avenue de Besserette	15100	SAINT-FLOUR	04 71 60 40 25
		Rue du 8 Mai	15200	MAURIAC	

Annexes

Règlement intérieur

Attestation droit à l'image